TELLIN

#217

L'ÉCHO DE NOS CLOCHERS

BULLETIN COMMUNAL - BIMESTRIEL - AOÛT 2025



Photo prise par Monsieur Paolo Fievez

Éditeur responsable : CLARINVAL Frédéric, Bourgmestre, rue de la Libération, 45 – 6297 TELLIN

GROUPE LINCÉ - MEUNIER - VERLAINE

CENTRE ESSO FAMENNE

- Services personnalisés **de Qualité**
- Délais de **livraison rapide**

Votre **fournisseur de chaleur dans la région** depuis **40 ans**



Mazout
Pellets
Gaz bouteilles
Huiles & Graisses

Tellin 084/47.89.29 - 084/21.11.36

Rue des Déportés 21, 6900 Marche-en-Famenne | info@groupelmv.be | www.groupelmv.be

JÉRÔME **LIESNARD**

PEINTURE ET DÉCORATION

+32 (0)496 08 53 65

GARAGE **PIERRET** Johan

TOUJOURS PLUS PROCHE DE VOUS

DISTRIBUTEUR OFFICIEL

mazda

061 61 10 07

Avenue des Chasseurs Ardennais 8
6870 Saint-Hubert

Suivez-nous sur Facebook

Wauthy - Ledoux
Centre funéraire
Rochefort - Wellin

Tél 084 36 87 44
24h/24 - 7j/7

Laurent 0471 82 68 11
Romuald - Younes 0499 59 01 84

Funérailles | Monuments | Prévoyance obsèques | Articles funéraires
Soutien administratif après-décès | Rapatriement

ENTREPRISE FAMILIALE

www.centre-funeraire-wauthy.be
Mail : cflwh@outlook.be
Agréé toutes compagnies d'assurances

4x4 EUROCARTEL

Grand choix
de pick-up & 4x4
avec garanties totales

084 36 73 53

www.eurocartel.be

eurocartel 4x4 tellin

Suivez-nous !

HELP ELEC

CONSEILS • DÉPANNAGES • INSTALLATIONS

DIEUDONNÉ STEVE
0472 38 48 29
HELPELEC@OUTLOOK.COM
WWW.ELECTRICIEN-ROCHEFORT.BE

Mini Market de Tellin

Mini market
TELLIN

Ouvert
du lundi au samedi de 8 à 19h
et le dimanche de 8 à 12h

Boevé Romain
Gérant
084/366 790
Sprl tellindis
TVA 0698 889 750
BE51 1431 0405 7762

Rue de Rochefort, 29
6927 Tellin
market.tellin@icloud.com

SOMMAIRE

ADMINISTRATION

3 Vente de gré à gré

3 Permanence du Collège

3 Fermeture des bureaux

4 Les nouvelles du Conseil communal

5 Echos de nos clochers n°218

5 Déclaration de manifestation

6 E-Guichet

6 Dates de collecte des papiers-cartons

7 Appel public à candidatures

ENVIRONNEMENT

8 De mon jardin au cours d'eau

8 Jardiner sans espèces exotique envahissante

ENSEIGNEMENT

10 La découverte de la fonderie des cloches

POLICE

10 Placement de caméras dans un espace privé

SPORT

10 Trail du Fondeur

11 Cours de danse

11 Judo-Club Tellin

11 Gymnastique douce

11 Yoga relaxation à Tellin

AGENDA

12 Le soleil est de retour...

12 A vos agendas !

13 Coulée de cloches à l'ancienne

DIVERS

14 Accueillant(e) d'enfants à domicile

14 La Ressourcerie

VENTE DE GRÉ À GRÉ AU PLUS OFFRANT DE MOBILIERS DECLASSES







La Commune de Tellin va procéder prochainement à la vente de mobiliers déclassés suite au déménagement de certains services :

- Lot 1 : Bureau avec tablette gris clair + son caisson à tiroirs (mesures approximatives : 1,5m avec retour en diagonale de 60cm) ;
- Lot 2 : Bureau avec tablette gris clair + son caisson à tiroirs (mesures approximatives : 1,5m avec retour en diagonale de 60cm) ;
- Lot 3 : Bureau avec tablette brune en L + son caisson à tiroirs (mesures approximatives : 1,6m x 1,1m) ;
- Lot 4 : Bureau avec tablette brune en L + son caisson à tiroirs (mesures approximatives : 1,6m x 1,1m) ;
- Lot 5 : Dix chaises de réunion avec tissu couleur vert menthe et avec accoudoirs ;
- Lot 6 : Table de réunion forme tonneau (mesures approximatives : 2m x 100cm) ;
- Lot 7 : Lot 5 + Lot 6 ;

Le matériel sera vendu sans documents et dans l'état bien connu de l'acheteur.

Le matériel est visible à l'Office du Tourisme – rue Grande, 21 à 6927 TELLIN.

Vous pouvez faire votre offre entre le 14/07/2025 et le 25/07/2025 soit par courrier à l'attention du service Finances – Monsieur Frédéric MERCENIER – rue de la Libération, 45 à 6927 TELLIN soit par mail : finances@tellin.be

Pour plus de renseignements et visites :

Madame Pénélope VERMEERSCH, Coordinatrice de l'Office du Tourisme de Tellin – 084/36.60.07

Monsieur Romain FOCANT, Responsable du Centre Sportif au Tél : 084 36 67 98 ou GSM : 0492 23 74 79

Monsieur Thomas DELOYER (E.P.N – rue Grande, 21), les mercredis et vendredis de 09 heures à 12 heures 30.

PERMANENCE DU COLLÈGE

Les membres du Collège communal se tiendront à votre disposition le premier samedi de chaque mois de 10h à 12h dans les locaux communaux, rue de la Libération à Tellin afin de répondre à vos questions ou interpellations.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès du Bourgmestre ou d'un des échevins, votre entretien pourra ainsi être préparé.

FERMETURE DES BUREAUX

La Commune, le C.P.A.S ainsi que l'ensemble de leurs services seront fermés le lundi 21 juillet 2025 – Fête Nationale et le vendredi 15 août 2025



Venez découvrir notre commune

LES NOUVELLES DU CONSEIL COMMUNAL

Vous trouverez ci-dessous les points présentés au Conseil Communal :

SÉANCE DU CONSEIL DU 13 MAI 2025

- L'approbation de la démission d'un membre de la C.C.A.T.M. et la vacance de la Présidence ;
- L'approbation de la convention conjointe relative aux Fonds d'impulsion Communale pour investissement extraordinaire pour travaux de sécurisation routière des routes communales (1€provincial pour1€communal – montant estimé des travaux de 72.073€);
- La prise d'acte par le Conseil du renouvellement de la Commission agricole. Les experts désignés en date du 08-04-25 par le collège communal sont Mr NEERINCK Vincent en tant qu'expert-agriculteur (effectif) et Mr DUFOING Jean-François en tant qu'expert-agriculteur (suppléant) pour la commune de Tellin ;
- L'approbation de la redevance pour une demande de changement de prénom pour l'exercice 2025 au montant de 250€ ;
- L'approbation de la redevance pour une demande de changement de nom pour l'exercice 2025 au montant de 250€ ;
- L'approbation des généralités et du règlement communal relatif à l'attribution d'une adresse et d'un numéro d'habitation pour l'exercice 2025 et suivants ;
- L'approbation des points portés l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de l'intercommunale VIVALIA du mardi 24 juin 2025 ;
- L'approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IMIO du mardi 10 juin 2025 ;
- L'approbation du projet d'acte authentique relatif à l'achat de parcelles forestières 1708a et 1718a ;
- L'approbation du projet d'acte relatif à la vente de la parcelle cadastrale B139a/2 - Rue des Roches 3 BURE ;
- L'approbation du montant disponible de la carte Easy Card Belfius du fonds de caisse pour le paiement des menues dépenses ;
- L'approbation du renouvellement des membres et la désignation des membres du CDTC (comité de développement touristique et culturel) ;
- L'approbation du tableau des emplois vacants 2025 -2026 ;
- L'approbation de la convention de transition écologique – Green Deal – Cantines durables ;
- L'approbation de la désignation des représentants communaux au sein d'Ardenne er Lesse suite aux élections du 13 octobre 2024 ;

SÉANCE DU CONSEIL DU 12 JUIN 2025.

- L'approbation du compte communal pour l'exercice 2024 se soldant par un boni budgétaire de 209.410,79 € à l'ordinaire après réalisation de provisions pour un montant total de 981.779,00 € et prélèvement de 470.000€ pour financer les projets extraordinaires et par un boni de 312.902,41 € à l'extraordinaire ;
- L'approbation du compte du C.P.A.S qui se solde par un boni de 154.081,67 € au service ordinaire et dont le compte budgétaire au service extraordinaire se clôture par un solde nul.
- L'approbation de la modification budgétaire du C.P.A.S qui se solde par un résultat du de 1.769.424,20 € au budget ordinaire et d'un montant de 20.000 € au budget extraordinaire ;
- L'approbation des conditions et du mode passation relatif à la réalisation d'une zone d'immersion temporaire et aménagements associés du ruisseau « Le Ry d'Awenne » pour un montant de travaux de 1.380.000,16 € TVAC ;
- L'approbation de la vente du mobilier déclassé suite au déménagement de mars 2025 ;
- L'approbation de la suppression de la taxe sur les terrains de tennis privés pour les exercices 2024 – 2025 ;
- L'approbation de la fixation des conditions de recrutement pour l'engagement d'un agent D4 polyvalent et plus spécifiquement pour le service Finances ;
- L'approbation de l'adhésion au projet de mise en place d'un registre des étoiles au sein de la commune de Tellin.

- L'approbation des points portés à l'ordre du jour des assemblées générales stratégiques des intercommunales IDELUX EAU – IDELUX ENVIRONNEMENT - IDELUX DEVELOPPEMENT - IDELUX FINANCES - IDELUX PROJETS PUBLICS du 24 juin 2025 ;
- L'approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunal SOFILUX du 24 juin 2025 ;
- L'approbation des points portés à l'ordre du jour des assemblées ordinaires et extraordinaires de l'intercommunale VIVALIA du 24 juin 2025 ;
- L'approbation du compte pour l'exercice 2024 de la Fabrique d'Eglise Saint-Lambert de Bure qui se solde par un boni de 15.312,67 € et avec une intervention communale de 14.678,32 € ;
- L'approbation du renouvellement de la Commission Locale de Développement rural (CLDR) ;
- L'approbation du projet d'acte d'acquisition de terrains correspondant au lot n° 10 du lotissement à la rue du Centenaire ;
- L'approbation du projet d'acte relatif à l'achat d'une parcelle forestière à Resteigne cadastrée 4ième division section B n° 850A ;
- Le report du renouvellement du Conseil Consultatif des Ainés ;

A. Lamotte
La Directrice générale



« ECHOS DE NOS CLOCHERS » N° 218

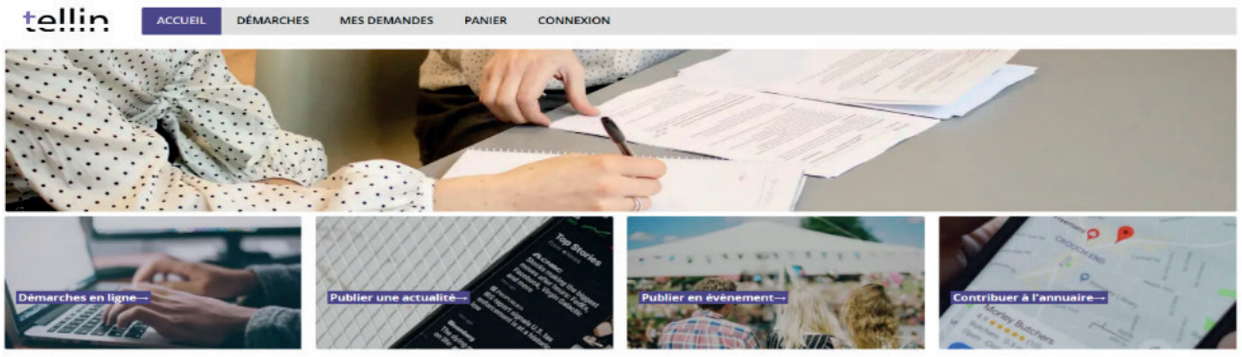
Notre prochain bulletin communal sera distribué la semaine du 22 au 24 septembre 2025

Les articles pour ce numéro devront **nous parvenir pour le vendredi 22 août 2025.**

mariane.remacle@tellin.be

Remacle Mariane
Service Communications

DÉCLARATION DE MANIFESTATION



Afin de mieux coordonner les événements et éviter les conflits de dates, nous vous invitons à nous communiquer vos dates de manifestations prévues pour les prochains mois.

Votre collaboration nous permettra d'établir un agenda précis et d'assurer une visibilité optimale pour chaque événement. Nous vous remercions de nous fournir ces informations le plus tôt possible.

Vous pouvez également faire la publicité de votre événement via notre e-guichet, en vous rendant sur notre site : https://tellin.guichet-citoyen.be/ et cliquez sur l'onglet « Publier un événement »

Je vous remercie pour votre collaboration.

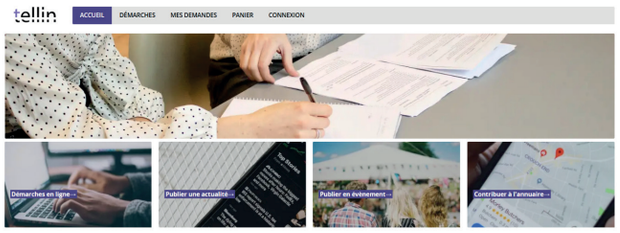
Remacle Mariane
Service Communications

E-GUICHET

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture de notre E-Guichet sur notre site internet. Ce nouvel espace vous permet d'effectuer vos demandes de documents administratifs en ligne, facilement et en toute sécurité.

QUELS SERVICES SONT DISPONIBLES ?

- ☑ Demande de publication de vos actualités, évènements et annuaires.
- ☑ Demande Population / Etat-Civil (Composition de ménage, extrait de casier judiciaire, acte de naissance,...).
- ☑ Suivi en temps réel de votre dossier.
- ☑ Réception de vos documents sous format numérique (gratuit) ou postal (payant).
- ☑ Accédez dès maintenant à notre Guichet Électronique : https://tellin.guichet-citoyen.be/



ou

https://www.tellin.be/ bouton "e-guichet"

Gagnez du temps et simplifiez vos démarches !

Un souci ? un bug ? N'hésitez pas à nous avertir en nous envoyant un e-mail sur informatique@tellin.be .

DATES DE COLLECTE DES PAPIERS-CARTONS | PLANNING DE PASSAGE 2025



Vous trouverez ci-dessous, les dates de passage pour la collecte des papiers-cartons

- Jeudi 24 juillet 2025
- Vendredi 12 septembre 2025
- Jeudi 20 novembre 2025

Le calendrier complet se trouve sur le site internet **https://www.idelux.be/fr/collecte-dechets-tellin**

RETROUVEZ LES DATES VIA L'APPLICATION POUR SMARTPHONE « RECYCLE! »

Vous retrouverez ces dates ainsi que celles des autres collectes dans **l'application « Recycle! »** à télécharger gratuitement :



via Google Play Store

via l'App Store

Paramétrez l'application pour recevoir les notifications qui vous intéressent.

COMMENT FAIRE ?

- Cliquez sur les "..." en bas à droite de votre application.
- Ouvrez "Paramètres" puis "Notifications" .
- Choisissez "quand" et pour "quelles collectes" vous voulez recevoir des notifications.

APPEL PUBLIC À CANDIDATURE POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AÎNÉS

L'administration communale relance un appel à candidature pour le renouvellement de son Conseil Consultatif Communal des Aînés.

LES OBJECTIFS

La mise sur pied d'un CCCA répond à plusieurs objectifs servant l'intérêt général.

1. Intégrer les besoins des seniors dans les politiques menées par les pouvoirs locaux
2. Assurer le maintien des aînés en tant que citoyens à part entière, actifs dans les différents domaines de la vie sociale, avec les autres mais à leur façon, selon leurs aspirations et moyens.
3. Renforcer ou instaurer des mécanismes réguliers de concertation et de dialogue permettant aux aînés, par le biais de leurs organisations représentatives, de contribuer à la planification, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation de chaque action du champ politique et social visant l'égalité et l'inclusion.

LE MANDAT

A travers leur représentation au CCCA, les seniors peuvent faire **partager** leur « **expertise du quotidien** » et formuler des **avis** sur des questions d'intérêt communal. Il peut organiser des sessions ayant pour thèmes d'autres matières que celles réglées au niveau communal (santé, pensions, ...).

Le CCCA a également pour mandat de **faire connaître, comprendre et prendre en compte les préoccupations, aspirations et droits des seniors** résidant sur le territoire de la commune, en vue d'améliorer leur qualité de vie et d'assurer une meilleure harmonie sociale.

LE RÔLE

- Suggérer, favoriser et appuyer toute **initiative** visant « une promotion » de la personne âgée
- Faire connaître les **souhaits**, aspirations et **droits** des seniors
- Favoriser la **participation** des seniors à la vie communale
- Faire prendre **conscience** aux seniors du rôle qui leur revient dans la commune en suscitant leur participation
- D'encourager toute **action** qui contribue à la **défense** du bien-être de la personne âgée

Vous avez au moins 55 ans ? Vous êtes domicilié(e) au sein de la commune de Tellin?

!!! Alors, Bienvenue dans le CCCA !!!

ACTE DE CANDIDATURE

L'acte de candidature doit comporter les renseignements suivants :

1. Les nom, prénom, âge, sexe, profession éventuelle et domicile du candidat
2. Lorsque le candidat représente une association, il faut y inclure le mandat attribué par l'association à son représentant

Les candidatures sont à adresser au Collège communal jusqu'au 04 septembre 2025 inclus

administration.communale@tellin.be / sabine.debatty@tellin.be / Rue de la libération, 45 6927 Tellin.

La première réunion de la législature aura lieu en octobre...



DE MON JARDIN AU COURS D'EAU, IL N'Y A QU'UN PAS !

Les beaux jours nous donnent tous envie de mettre nos bottes au jardin : tondre la pelouse, replanter, désherber, préparer le potager, etc. Voici donc quelques informations et rappels utiles qui peuvent faire la différence.

LES TONTES DE PELOUSE ET AUTRES DÉPÔTS VÉGÉTAUX

Même si ces déchets sont biodégradables, ils peuvent poser de nombreux problèmes au niveau des cours d'eau et de leurs abords :

- ils polluent la rivière, ils contribuent à la pollution organique et accentuent le phénomène d'eutrophisation (prolifération de la végétation provoquant un appauvrissement du milieu en oxygène) ;
- ils provoquent une baisse de biodiversité (colmatage du lit du cours d'eau, prolifération d'orties, liserons, plantes invasives) ;
- ils peuvent menacer la stabilité des berges ;
- ils peuvent entraver le bon écoulement des eaux ;
- ils peuvent attirer des animaux indésirables.

Optez donc toujours pour déposer vos déchets végétaux dans votre compost ou au recyparc.

LES PESTICIDES

Les pesticides regroupent les produits phytopharmaceutiques, appelés PPP, utilisés principalement par les professionnels des espaces verts et du monde agricole, mais également par les particuliers, et les biocides (usage domestique et industriel) regroupant, les désinfectants, les répulsifs d'insectes, l'eau de javel, etc. Ces produits fongicides, herbicides ou insecticides ont pour but de lutter contre la propagation d'espèces animales ou végétales indésirables (insectes, champignons, etc.).

QUELS IMPACTS SUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT ?

Ces produits peuvent causer de sérieux problèmes de santé par contact direct, propagation dans l'air, dans l'eau ou dans l'alimentation : symptômes digestifs, cutanés, respiratoires, neurologiques, perturbations endocriniennes, etc.

Ils ont également un impact négatif sur l'environnement : pollution des eaux de surface et souterraines, infertilité des sols, destruction des habitats et des espèces animales et végétales...

QUELLE LÉGISLATION POUR LES PESTICIDES ?

Le Programme Wallon de Réduction des Pesticides (PWRP) a été initié en 2013 par le gouvernement. L'objectif principal de ce programme est d'utiliser les pesticides de façon plus raisonnée afin d'en réduire les risques et les effets sur la santé et l'environnement, en favorisant les techniques non-chimiques.

Plus d'informations sur ce programme sur : www.pwrp.be

Depuis le 1er janvier 2020, les particuliers ne sont plus autorisés à utiliser des herbicides de synthèse pour entretenir leur propriété. La pulvérisation en extérieur de produits ménagers de type eau de Javel, sel, vinaigre est également proscrite car néfaste pour les eaux de surface et souterraines.

Ainsi, l'utilisation de pesticides dans les espaces suivants est interdite :

Surfaces imperméables (allées de garage, parkings, trottoirs, terrasses...) reliées à un réseau de collecte des eaux (filet d'eau, égout, rivière...).

ZONES TAMPONS SUR TERRAIN PRIVÉ :

- Zone de minimum 1 mètre (selon la pente) attenant à un trottoir.
- Zone de minimum 6 mètres à partir de la crête de la berge d'une eau de surface (étang, cours d'eau, mare).
- Distance d'1 mètre à partir de la crête d'un talus relié à un filet d'eau.

De la même façon, depuis le 1er juin 2019, l'usage de produits phytopharmaceutiques est interdit sur l'ensemble des espaces publics. Les Communes wallonnes appliquent donc la politique « zéro pesticide » sur leur territoire.

PAR QUOI LES REMPLACER ?

De nombreuses alternatives aux produits chimiques existent : désherbage thermique, débroussaillage, tonte, outils manuels, utilisation de paillages ou de plantes couvre-sol, etc. Mais avant toute intervention, il est nécessaire d'évaluer les nuisances. En effet, les végétaux généralement considérés comme « mauvaises herbes » sont souvent des plantes essentielles à de nombreux insectes.

Vous pourrez trouver de nombreuses techniques alternatives sur le site de l'asbl Adalia 2.0 : www.adalia.be

SOURCE : article rédigé par le Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents

Article proposé par le Contrat de Rivière Lesse – Rue de Préhyr 12F, 5580 Rochefort – info@crlesse.be – 084/222.665

JARDINER SANS ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE : UN GESTE SIMPLE MAIS IMPORTANT POUR LA BIODIVERSITÉ !

Avec l'arrivée des beaux jours, l'envie d'embellir son jardin ou son balcon se fait sentir. On se rend dans les jardineries, on feuillette les catalogues, on cherche une plante facile, décorative, à croissance rapide. Mais attention : certaines de ces plantes, pourtant vendues légalement, peuvent devenir de véritables menaces pour notre environnement.

DES PLANTES SÉDUISANTES… MAIS À RISQUE !

Vous connaissez peut-être l'arbre à papillons (buddléia), le lupin, le rhododendron pontique, le sumac de Virginie ou encore la vigne vierge… Ces plantes aux fleurs colorées et au charme indéniable sont couramment utilisées dans les aménagements de jardins, de façades ou de talus. Pourtant, il s'agit d'espèces exotiques envahissantes.

Introduites hors de leur milieu d'origine, elles peuvent se propager rapidement dans la nature et déséquilibrer nos écosystèmes.

Il suffit parfois de peu : une plante qui s'échappe du jardin, des déchets de taille déposés dans la nature, et la colonisation commence. Résultat : ces espèces prennent le dessus sur la flore locale (disparation de la flore indigène), appauvrissent les habitats naturels, perturbent le cycle de l'eau et peuvent même représenter un risque pour la santé ou les infrastructures.

COMMENT AGIR ? MIEUX CHOISIR, MIEUX PLANTER

La bonne nouvelle, c'est **qu'il est tout à fait possible d'avoir un jardin à la fois esthétique, fleuri et respectueux de l'environnement.** Tout commence par le choix des bonnes plantes.

Certaines **jardineries et pépinières engagées, labellisées par l'ASBL Adalia 2.0**, accompagnent leurs clients vers des alternatives locales, mellifères et non invasives.

C'est notamment le cas grâce à la charte **"Végétal d'ici"**, lancée en 2023. Ce label garantit la production locale d'espèces indigènes (arbres, arbustes, plantes herbacées) adaptées aux conditions de notre territoire.

Les objectifs de la charte "Végétal d'ici" :

- garantir au client des plants de qualité issus d'une production locale,
- favoriser l'utilisation de semences indigènes, mieux adaptées à la Wallonie,
- valoriser le savoir-faire des producteurs locaux,
- réduire l'empreinte écologique par la production en circuit court,
- protéger la biodiversité en évitant la pollution génétique liée aux plants importés.

DES ALTERNATIVES POUR UN JARDIN VIVANT

Vous aimez les papillons ? Remplacez le buddléia par des espèces locales riches en nectar comme la scabieuse, l'échinacée ou le sureau noir. Vous souhaitez des talus ou des pelouses fleuris ? Optez pour une prairie fleurie avec des graines locales, idéales pour accueillir insectes pollinisateurs et oiseaux.

En évitant les espèces invasives et en plantant local, vous créez un refuge pour la faune et la flore indigènes et vous participez à la préservation du patrimoine naturel wallon.

Plus d'infos : Plantons local et indigène avec le label « Végétal d'ici » | Adalia

Article proposé par le Contrat de Rivière Lesse – Rue de Préhyr 12F, 5580 Rochefort – info@crlesse.be – 084/222.665



Placement de caméras dans un espace privé



Pourquoi peut-on placer des caméras? Uniquement pour se protéger des infractions contre les biens, les personnes ou les incivilités

- Loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance
- Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Lieux privés non accessibles au public
(ex. : domicile, bureau non ouvert au public)

- Si la caméra est placée à l'**extérieur** ou filme l'extérieur, obligation de **déclaration** sur www.declarationcamera.be : une **initiale** et une **annuelle** ainsi qu'en cas de **modification** (ajout, suppression, changement de finalité, etc.).
- Informer les personnes filmées est recommandé (famille, employés)
- Interdiction de filmer la voie publique ou les propriétés voisines
- En cas de vidéosurveillance du personnel: respecter la convention collective n°68 et les règles sur la vie privée au travail

Lieux privés accessibles au public
(ex. : commerces, centres commerciaux, banques, etc.)

- Obligation de **déclaration** sur www.declarationcamera.be: une **initiale** et une **annuelle** ainsi qu'en cas de **modification** (ajout, suppression, changement de finalité, etc.).
- Affichage obligatoire d'un pictogramme clair indiquant la présence de caméras (logo spécifique + informations)
- Les caméras doivent être fixes (les caméras mobiles sont soumises à d'autres règles)
- Obligation pour le responsable du système de vidéosurveillance de tenir un registre écrit des activités de traitement d'images de caméra de surveillance mises en œuvre sous sa responsabilité. Ce registre devra pouvoir être présenté sur simple demande aux services de police et à l'Autorité de Protection des Données (APD)

- Conservation des images: maximum 1 mois
- L'accès aux images doit être restreint aux personnes désignées
- Toute demande d'accès par une personne filmée est possible via le droit d'accès du RGPD

En cas de plainte (violation de la vie privée) : une procédure administrative auprès de l'APD est possible ou sur Besafe.be

UNE QUESTION?

Service Prévention de la ZP Semois et Lesse
061/465.824



LA DÉCOUVERTE DE LA FONDERIE DES CLOCHES



Les élèves de 3e maternelle, 1re et 2e primaire de l'implantation de Bure ont récemment eu le plaisir de visiter un lieu emblématique de notre commune : l'ancienne fonderie des cloches.

Accueillis avec chaleur par Catherine, ils ont bénéficié d'une visite guidée spécialement adaptée à leur âge. Grâce à des explications claires, des objets fascinants et une présentation vivante, les enfants ont pu plonger dans le passé artisanal de Tellin et découvrir le métier ancestral de fondeur de cloches.

Cette sortie fut un moment précieux, alliant plaisir, apprentissage et découverte du patrimoine local. Une manière ludique et enrichissante de sensibiliser les plus jeunes à l'histoire de leur village.

Merci à Catherine pour son accueil et sa passion communicative, qui ont contribué à faire de cette journée une belle réussite !





JUDO-CLUB TELLIN

Hall sportif

Eveil-Judo (4 et 5 ans) : 17h30 à 18h30

Cours enfants (+/- 6 à 8 ans) : 18h30 à 19h30

Cours jeunes (à partir de +/- 9 ans) : 19h30 à 20h30

Judo : 110 € (100 € pour le 2ème d'une même famille et 90 € pour les suivants).

Eveil-Judo : 90 € avec réduction à 80 € pour le 2ème d'une même famille.

Autres Renseignements :

Sur place

Site internet : www.ejpi.be

Email : entente.judo@gmail.com

www.facebook.com/jctellin

Gsm : 0496/42.73.53 (Luc Pirson)

Les premiers cours sont **GRATUITS**

Nouvelle session en septembre.

Inscription toute l'année.

GYMNASTIQUE DOUCE - ETIREMENTS - RELAXATION

Vous souhaitez :

- Assouplir vos articulations
- Renforcer vos muscles
- Etirer et soulager des zones sollicitées par le stress
- Améliorer votre équilibre
- Adopter une bonne posture
- Prendre le temps de vous détendre, améliorer votre respiration et développer la pensée positive.

Horaire :

Le mardi de 10h00 à 11h00 (pour les aînés à l'Office du Tourisme)

Le mardi de 18h00 à 19h00 (pour tous)

Lieu :

Salle de judo Centre sportif de Tellin . Le mardi de 18 à 19 heures. Reprise en septembre 2025

Renseignements:

Jean-Luc Paulet
paulet.jean.luc@gmail.com
0499 89 74 38



LE SOLEIL EST DE RETOUR… ET AVEC LUI, L'ÉTÉ APPROCHE À GRANDS PAS !

Et qui dit été, dit… le grand retour des festivités du 21 juillet à Tellin ! Promo-Tellin a le plaisir de vous inviter à trois jours d'animations et de bonne humeur, les 19, 20 et 21 juillet prochains. Et cette année, on voit les choses en grand !

SAMEDI 19 JUILLET – BAL OPEN AIR « DANS LES FORÊTS DE L'ARDENNE »

On lance les festivités avec le célèbre bal en plein air sous le thème de notre belle province ! Ambiance survoltée garantie avec Barry et Gin Arduenna au programme. Et sur scène, une line-up explosive : Jos T, CPOP, Calumny et Bass Q feront vibrer la piste de danse !

DIMANCHE 20 JUILLET – JEUX, MUSIQUE ET FUN (ENTRÉE GRATUITE)

Une journée pleine de surprises vous attend ! On commence fort avec les Drink Games : « Buvez ou mourez de soif » ! Replongez en enfance avec des jeux traditionnels revisités… à la belge, et jouez en équipe de 3 (15€/équipe) !

En soirée, place au Blind Test en plein air : testez vos connaissances musicales dans une ambiance décontractée, le tout gratuitement et autour d'une bonne bière !

LUNDI 21 JUILLET – FÊTE NATIONALE & AMBIANCE BELGO-BELGE

Dans une atmosphère estivale et conviviale, venez savourer de délicieuses bières spéciales, découvrir des mets typiquement belges et partager un moment en famille lors de notre après-midi récréative.

Durant celle-ci, place à la musique avec Mad Life, Pankart et Demain Peut-Être qui enflammeront la scène ! Et pour clôturer cette journée nationale en beauté : le show pyro-musical le plus réputé de Wallonie ! Un moment magique à ne pas manquer.

Les ventes des places commenceront fin juin, début juillet via nos lieux de sponsors, via les membres de Promo Tellin et sur nos réseaux sociaux :

Prévente :

- Pass 1 jour : 7€
- Pass 2 jours : 12€
- Sur place 1 jour : 9€
- Sur place 2 jours : 16€



Retrouvez toutes les infos sur notre page Facebook et notre compte Instagram : Promo Tellin

On vous attend nombreux pour célébrer ensemble ces trois jours inoubliables…

Parce que cet événement n'existe que grâce à vous. L'Union fait la force !

Promo Tellin

A VOS AGENDAS !!!!

Grand dîner le dimanche 7 septembre 2025 à la salle de Resteigne city à 12 h au profit du Noël de nos aînés. Ambiance assurée !!!

Apéritif | Entrée :

Scampis ail crème Ou Quiche Lorraine et sa verdure

Plat : Involtini de dinde au pesto rosso,sauce italienne. Ou Cœur de jambon,nectar de T 8

Accompagnements -pomme duchesse,carottes aux grelots.

Dessert : Bavarois aux 3 chocolats
Café
Prix : 32 euros
Enfant: plat dessert, 15 euros
Réservation

Pascale : 0494 650 886 .

Venez nombreux !!!!



Journées du patrimoine en Wallonie

Patwal Prométhéa

Wallonie patrimoine AWaP

La FONDERIE de Tellin

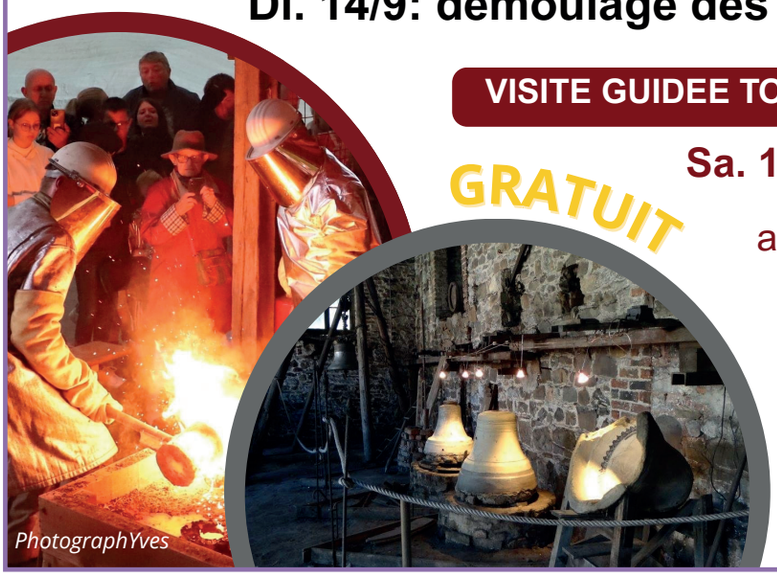
13 & 14 septembre 2025

COULEE DE CLOCHES *à l'ancienne*



Sa. 13/9: coulée de cloches dès 18h

Di. 14/9: démoulage des cloches dès 9h



VISITE GUIDEE TOUTES LES HEURES

Sa. 10h-17 /Di. 9h-16h

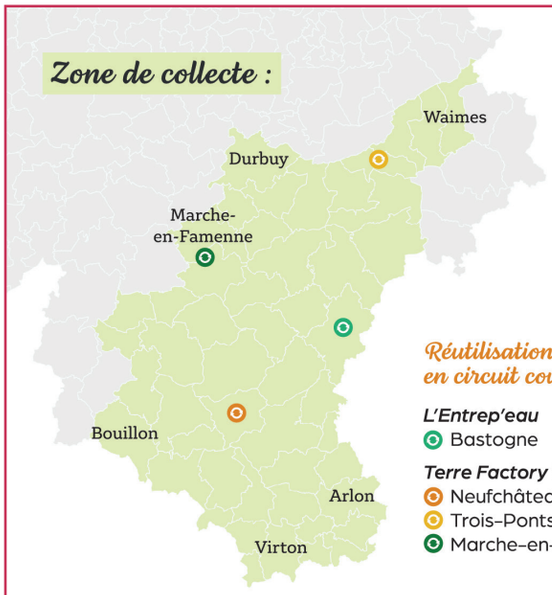
GRATUIT

activités pour enfants
petite restauration

TELLIN

Ancienne Fonderie
Val des Cloches 129A
tellin.fonderie@gmail.com
0467/12.27.12





Réutilisation en circuit court : *

L'Entrep'eau
- Bastogne

Terre Factory Shopping
- Neufchâteau
- Trois-Ponts
- Marche-en-Famenne

NUMÉRO GRATUIT
0800 118 78

Grâce à vos dons, nous créons 20 emplois pour personnes en situation d'insertion socio-professionnelle.

* *Nos magasins sont aussi des points d'apport volontaire*

RESSOURCERIE
Famenne Ardenne Gaume

Service gratuit d'enlèvement de biens réutilisables à votre domicile.
Nous intervenons dans les 10 jours !

NUMÉRO GRATUIT
0800 118 78



En partenariat avec (entre autres) : Terre, L'entrep'eau, DURECO

Librairie Libellule
librairie_libellule

Libellule
LIBRAIRIE JEUNESSE

Libellule est une librairie jeunesse située au cœur de la campagne. Du tout-petit au jeune adulte, chacun y trouve son bonheur parmi une jolie sélection de livres. Libellule c'est aussi un coin parentalité, des jeux, des puzzles, des loisirs créatifs, des animations et des rencontres !



Rue Gotto-Roïau 39b • 6900 Aye
084 40 29 02 • info@librairielibellule.be

Mardi - Jeudi - Vendredi :	9h30-17h30
Mercredi :	13h-18h
Samedi :	10h-18h
Dimanche - Lundi :	Fermé

RÉSERVEZ VOTRE PUBLICITÉ ICI,
CONTACTEZ
SEBASTIEN@IMPRIMERIE-DONEUX.BE
OU 0499 881 820
Apub
DONEUX IMPRIMERIE

VOTRE EMPREINTE VISUELLE
STUDIO GRAPHIQUE
IMPRESSION OFFSET ET DIGITALE
PRODUITS PROMOTIONNELS
IMPRESSION TEXTILE
IMPRESSION GRAND FORMAT
PUBLICITÉ BULLETINS COMMUNAUX
DONEUX IMPRIMERIE
Rue Hennevauche 16 - 5640 Mettet
Tél : 071 74 45 06
info@imprimerie-doneux.be
WWW.IMPRIMERIE-DONEUX.BE

ELOÏSE & JAUMIN SON ÉQUIPE
Infirmières à domicile
TELLIN - ROCHEFORT - FORRIÈRES
0479 87 16 44

AUTOSELUX votre spécialiste automobile TELLIN

Atelier de réparation multi-marques
Mécanique & carrosserie

Bureau Libert
COURTIER EN ASSURANCES
AGENT BANCAIRE

Rue de la Libération 64 - 6927 Tellin
info@bureau-libert.be - www.bureau-libert.be
T. 084 36 61 43

GRIFFE
LES OPTICIENS

De Vrais Professionnels de l'Optique
084 21 12 07 • 5580 ROCHEFORT

info@les-opticiens-griffe.be
www.les-opticiens-griffe.be

OUVERT
du lundi au vendredi
de 9h à 12h
et de 14h à 18h30
le samedi de 9h à 12h

DUTZ
EYEWEAR

So Dutz.

La Cathédrale
HOSTELLERIE

Cliff VANHOOREN
Grand'Rue 25 • 6927 Resteigne (Tellin)
084 47 76 66 • 0497 63 62 53

Fermé le dimanche soir, lundi et mardi, sauf les vacances

www.lacathedrale.be • info@lacathedrale.be
La Cathédrale

DONEUX IMPRIMERIE

VOTRE PUBLICITÉ DANS NOS REVUES COMMUNALES ?
CONTACTEZ SEBASTIEN@IMPRIMERIE-DONEUX.BE OU 0499 88 18 20